

Voie d'avenir : nouvelle réunion du comité de suivi le 2 décembre

Dans le cadre du projet de Voie d'avenir visant à mieux relier le bassin de Biars-Bretenoux-Saint-Céré à l'A 20, une nouvelle réunion du comité de suivi de la concertation s'est déroulée à Cressensac le 2 décembre dernier.

L'objet de cette réunion, qui s'est déroulée dans un climat serein, avait pour but d'informer le comité de suivi sur la décision prise par les deux conseils généraux le 22 octobre dernier et sur la suite du calendrier (que vous trouverez dans le document ci-joint qui sera bientôt distribué aux habitants concernés par le projet).

Cette 25ème réunion de travail s'est déroulée sous la présidence de Gérard Miquel, président du Conseil général du Lot.

François Hollande, président du Conseil général de la Corrèze, et Noël Martinie, son vice-président, se sont excusés. Les services du Conseil général de la Corrèze étaient représentés. Henri Colin, garant de la concertation, a eu quant à lui un contre temps.

Rappelons que faute de consensus sur un seul tracé, les études sur les deux tracés encore en lice vont continuer à être affinées, pour ne pas risquer de compromettre la réussite du projet. Car si le tracé nord (T2/1) apparaît à beaucoup comme le plus direct et le plus efficace, le tracé sud (T3) a l'avantage manifeste de moindres risques d'impact sur les milieux naturels (5 km au lieu de 12 km de construction en site vierge).

Certains membres du comité continuent de demander la modernisation des itinéraires existants. Mais, rappelons une fois de plus, que la RD 803 butte sur la côte des Matthieux qui ne peut être mise aux mêmes normes de sécurité que la future Voie d'Avenir. Cette solution a été abandonnée il y a plus de dix ans. Il n'empêche que le Conseil général continue de travailler sur cet itinéraire qui reste essentiel pour le nord du Lot.

Une précision : comme il était prévu par la charte de la concertation, le garant de la concertation a rédigé le rapport sur la phase de co-élaboration ; phase qui a été voulue par les deux Conseils généraux sans aucune obligation légale (ce rapport est consultable en ligne sur le site www.voiedavenir.fr). Et comme il est d'usage pour un tel projet, les services du Conseil général du Lot ont de leur côté dépouillé les registres déposés dans les mairies lors de la phase légale de concertation citoyenne. C'est ce rapport qui a été approuvé formellement le 22 octobre dernier par les conseillers généraux.

L'ambition des Conseils généraux reste aujourd'hui identique : il s'agit de définir la meilleure solution, réaliste, acceptable par tous et financièrement réalisable. Dans les prochains mois, le comité de suivi de la concertation continuera d'être associé au projet. Le choix du tracé par les élus des deux départements doit intervenir fin 2012, pour un début d'enquête publique en 2013.